



INDUSTRIES



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Georges Cabanis

Brive-la-Gaillarde

Certificateur : MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

code RNCP : n°37374

Date de publication : 27/02/2023

BTS Conception des Produits Industriels (CPI)

PRÉSENTATION MÉTIER

L'activité du technicien supérieur nécessite de maîtriser la construction mécanique et les systèmes techniques et d'industrialisation des produits.

La conception de produits industriels regroupe le champ de l'étude ; la constitution du dossier d'étude ; le passage de la conception préliminaire à la conception détaillée ; la constitution du dossier de définition de produit ; la gestion des activités du bureau d'études.

OBJECTIFS

- **Participer à la réponse à une affaire** : analyser l'expression d'un besoin et rédiger un cahier des charges fonctionnel.
- **Conception préliminaire** : concevoir et choisir une solution technique relative à un mécanisme.
- **Conception détaillée** : pré-industrialiser et définir une solution technique optimisée relative à un mécanisme.
- Participer à la vie d'un bureau d'études.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





BTS Conception des Produits Industriels (CPI)

Durée

- 2 ans
- 1350 heures en centre
- 1800 heures en entreprise

Validation / Modalités d'évaluation

- BTS Conception de produits industriels, diplôme de l'Education nationale, niveau 5

Modalités de formation

- Formation individualisée et adaptée aux acquis
- Alternance centre de formation et entreprise

Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat en alternance
- Plan de développement des compétences
- Pro-A
- Compte personnel de formation (CPF)
- Projet de Transition Professionnelle (PTP)

Tarif de référence*

- 21 600 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

- **Expression du besoin de conception industrielle et cahier des charges fonctionnel** : Rechercher une information dans une documentation technique, dans un réseau local ou à distance. Élaborer ou participer à l'élaboration d'un cahier des charges fonctionnel.
- **Conception industrielle préliminaire** : Recenser et spécifier des technologies et des moyens de réalisation. Imaginer et proposer des solutions techniques en réponse à un cahier des charges. Dimensionner tout ou partie d'une chaîne d'énergie en autonomie et/ou en collaboration avec un spécialiste. Optimiser le choix d'une solution technique en tenant compte des contraintes technico-économiques
- **Conception industrielle détaillée** : Concevoir et définir, à l'aide d'un logiciel de CAO et des outils de simulation associés, tout ou partie d'un ensemble. Intégrer l'éco-conception dans la conception d'un produit. Élaborer le dossier de définition d'un produit mécanique (pièces cotées et tolérancées).
- **Prototypage dans la conception et la réalisation industrielle** : Intégrer le prototypage dans la conception du produit. Intégrer le prototypage dans la réalisation d'un produit.
- **Conduite de projet collaboratif d'optimisation** : S'impliquer dans un groupe projet et argumenter des choix techniques. Participer à un processus collaboratif de conception et de réalisation de produit.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuites d'étude : Ce BTS est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence de mécanique, en licence professionnelle des secteurs de la production industrielle ou de la maintenance des systèmes pluri-techniques...

Métiers accessibles : Technicien(ne) de bureau d'études en conception industrielle en mécanique; Technicien(ne) en conception industrielle en mécanique. Avec l'expérience : chargé d'affaires, responsable de projets, responsable d'implantation des systèmes...

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Dossier de candidature
- Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation